



FIDUCIAL

AUDIT

AGENCE D'AIX EN PROVENCE

1035 avenue Gauthier de la Lauzière

13856 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Tél. 04 42 52 73 10

Fax 04 42 71 03 47

FONDS DE DOTATION ARARD

100, avenue des Templiers

13400 AUBAGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

SOCIETE FIDUCIAIRE NATIONALE DE REVISION COMPTABLE

Société Anonyme de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre - N° TVA CEE FR 39 334 301 488

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Siège social : Paris La Défense - 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex - Site : www.fiducial.fr

FONDS DE DOTATION ARARD

100, avenue des Templiers

13400 AUBAGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif au premier exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

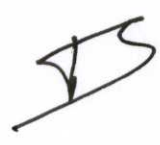

- le contrôle des comptes annuels du Fonds de dotation ARARD, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Aix en Provence, le 12 juin 2012

Le Commissaire aux Comptes

FIDAUDIT


Christian SALICETI
Associé


Stéphane FÉTELLE
Associé

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT FONDS DE DOTATION ARARD 31/12/2011

BILAN

<i>ACTIF</i>	<i>Montant Net 31/12/2011</i>	<i>PASSIF</i>	<i>Montant Net 31/12/2011</i>
<u>Actif Immobilisé</u>		<u>Fonds propres</u>	
Immobilisations incorporelles		Dotations pérennes représentatives d'actif inaliénables	15 000
Immobilisations corporelles		Report à nouveau	
immobilisations financières		Résultat de l'exercice	
<u>Actif Circulant</u>		<u>Autres fonds propres</u>	
		Autres fonds propres - dotations consommables	184 866
		<u>Provisions</u>	
Stocks			
Créances	15 000	<u>Dettes</u>	
Disponibilités	267 894	Dettes fournisseurs	83 028
<u>Comptes de régularisation</u>		<u>Comptes de régularisation</u>	
TOTAL GENERAL ACTIF	282 894	TOTAL GENERAL PASSIF	282 894

COMPTE DE RESULTAT

<i>Charges</i>	<i>Montant Net 31/12/2011</i>	<i>Produits</i>	<i>Montant Net 31/12/2011</i>
<u>Charges d'exploitation</u>		<u>Produits d'exploitation</u>	
Etudes et recherches	8 000	Quote part de dotations consommables virée au compte de résultat	115 134
Aide à la qualité des soins	103 994		
Autres charges externes :			
Honoraires	3 000		
Annonces insertions	130		
Services bancaires	10		
<u>Charges financières</u>		<u>Produits financiers</u>	
<u>Charges exceptionnelles</u>		<u>Produits exceptionnels</u>	
Total Charges	115 134	Total produits	115 134
Résultat de l'exercice	-		

ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT**FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Le fonds de dotation ARARD a été créé le 21 juillet 2011.

Il s'agit donc du premier exercice comptable dont la date de clôture a été fixée au 31/12/2011. Ceci explique l'absence de données comparatives au titre de l'exercice précédent.

NOTE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des conformément aux hypothèses exercices.

Les comptes sont établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévus au règlement CRC 99-01 relatif aux associations et à l'avis CNC 2009- 01 du 5 février 2009.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

NOTE 2 - BILAN ACTIF

Immobilisations incorporelles : Néant.

Immobilisations corporelles : Néant

Immobilisations financières : Néant

Stock et travaux en cours : Néant

Créances : 15 000 €

Le montant inscrit à ce poste est constitué par le compte courant vis-à-vis de l'ARARD.

Il s'agit d'un actif inaliénable versé par l'ARARD selon la décision du Conseil d'administration du 21 juillet 2011 correspond à l'inscription en compte courant du versement alloué par l'ARARD au titre de la dotation pérenne représentatif d'actifs inaliénables.

NOTE 3 - BILAN PASSIF

Dotations pérennes : l'apport à titre inaliénable fait par l'ARARD s'établit à 15 000€.

Provisions pour risques et charges : Néant

Autres fonds propres : Tableau des dotations consommables

Types de projets	Solde à l'ouverture	Augmentation (Dotation 2011)	Diminution (Consommation 2011)	Solde à la clôture
Recherches Cliniques	0	120 000	8 000	112 000
Aides à la qualité des soins	0	120 000	103 994	16 006
Dotation non affectée	0	60 000	3 140	56 860
TOTAL	0	300 000	115 134	184 866

Etat des dettes :

Etat des dettes :	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	83 028	83 028		
TOTAL	83 028	83 028		

NOTE 4 – COMPTE DE RESULTAT

La quote-part de la dotation virée au compte de résultat représente la part des subventions consommées au cours de l'exercice 2011.

NOTE 5 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

5-1 Etat des redevances de crédit bail : Néant

5-2 Etat des locations longue durée : Néant

5-3 Engagement donné : Néant

5-4 Engagements en matière de départ à la retraite : Néant (Pas de salarié).